



# FNEC -FP-FO 01

Maison des syndicats, 3 impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse  
tel: 04 74 21 45 82  
e-mail: fo.fnecfp01@gmail.com

## Déclaration FNEC FP FO 01 au CHS CT D 01 du 2 avril 2021

Plutôt que de répondre aux revendications, le président Macron et son ministre Monsieur Blanquer renvoient une nouvelle fois sur les personnels et les parents d'élèves la gestion du chaos qu'ils ont eux-mêmes organisé. Ce 1er avril, la FNEC FP-FO est intervenue en direction du ministère pour exiger le recrutement immédiat de milliers de personnels et porter les nombreuses revendications et questions des personnels suite aux annonces du Président. Le ministère ne répond pas ! La FNEC FP-FO 01 avec la CGT éducation 01, SUD 01 et la FCPE 01 appelle les personnels à prendre contact avec les parents d'élèves et à se réunir pour discuter de la situation et organiser la mobilisation, comme cela a déjà démarré par endroits, pour la satisfaction des revendications : l'urgence, c'est l'embauche massive de personnels ! La FNEC FP-FO invite les personnels à participer à la mobilisation du 8 avril pour la défense des revendications des AESH et pour l'abandon des PIAL.

Madame l'IA DASEN,

Aucun personnel, aucun parent d'élève ne peut se satisfaire du fait que les élèves soient une nouvelle fois privés d'école.

C'est la conséquence du refus d'ouvrir de nouveaux lits dans les hôpitaux. La réalité, c'est que, pendant la pandémie, le gouvernement a continué à fermer des lits et il prévoit même de fermer des hôpitaux comme Beaujon et Bichat.

C'est la conséquence du refus constant de créer les postes nécessaires dans l'Éducation nationale, par le biais de la liste complémentaire du concours, alors que le ministère a rendu des centaines de millions d'euros au budget pour l'année 2020 !

Si l'éducation est le « combat du siècle » comme vient de le dire le Président Macron, alors pourquoi n'annule-t-il pas immédiatement toutes les suppressions de postes et de classes dans les écoles, collèges et lycées prévues à la rentrée ? Pourquoi ne crée-t-il pas immédiatement les postes et classes nécessaires, pourquoi ne recrute-t-il pas tous les fonctionnaires nécessaires et donne enfin un vrai statut et un vrai salaire aux AESH, pourquoi n'abandonne-t-il pas les PIAL ?

Cette fermeture des écoles, c'est aussi la conséquence du refus depuis un an des mesures de protection efficaces demandées en permanence par la FNEC FP-FO : dépistage réel et sérieux, masques réellement protecteurs et vaccination pour les personnels qui le souhaitent !

Que répond le ministère aux élèves dont la scolarité a été tronquée, et qui se retrouvent dans une grande incertitude pour leurs enseignements et pour les examens ? Les examens sont-ils maintenus ? Les épreuves en présentiel pourront-elles avoir lieu ? Les modalités d'organisation des concours sont-elles maintenues ?

Qu'est-ce qui justifie que les élèves de collège et de lycée restent confinés une semaine de plus après les congés contrairement au 1er degré ?

Que répond le ministère aux personnels, notamment les directeurs d'écoles, qui n'ont qu'une journée pour s'organiser, qui n'ont pas encore toutes les consignes et qui appréhendent avec angoisse le mois à venir, et ne veulent pas revivre la mise en œuvre de l'enseignement dégradé à distance non réglementaire ?

Cette décision de fermeture des établissements scolaires étant de la seule responsabilité du Président et de son gouvernement, des consignes claires doivent être données pour faire respecter le volontariat pour tout travail à distance.

Quelles consignes les collectivités territoriales vont-elles donner à leurs agents ?

Pour les personnels administratifs, d'éducation et de direction, quelle est la règle concernant le télétravail ?

Concernant l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise ? Qui est concerné ? Est-ce que les enfants d'enseignants sont concernés, en particulier ceux des enseignants volontaires pour l'accueil ? Pour ces volontaires, quelle sera la rémunération ?

Le ministre et le Président ont félicité les personnels pour leur implication. Ils avaient dit la même chose pour les personnels hospitaliers et cela s'était traduit par une augmentation de 183 euros mensuels. Peut-on s'attendre à la même mesure pour les personnels de l'Éducation nationale ?

Votre cabinet a reçu une demande d'audience des OS et la FCPE qui appellent à la mobilisation concernant les AESH et les PIAL le 8 avril à 10h30 devant la DSDEN. Nous demandons à ce qu'une délégation soit reçue le 8 avril et non pas le 9 avril, ce sont les personnels les plus précaires, dévoués et payés en dessous du seuil de pauvreté ! Il mérite d'être reçus le jour même de leur mobilisation.

Concernant quelques points à l'ordre du jour de ce CHS CT D

- Sur la crise sanitaire, nous reviendrons entre autre sur le mail adressé hier soir aux écoles en pleine effervescence concernant la « Campagne de tests salivaires du 3 au 7 mai 2021 » et nous déposerons un avis le cas échéant. En effet, le sentiment qui domine chez les personnels est le suivant : « De qui se moque -t-on? Ecoles fermées, organisation du distanciel, accueil des enfants de soignants,...Et on devrait organiser cela en plus?
- Sur les fiches RSST, les problèmes d'inclusion scolaire systématique dominant.

**FO** rappelle et confirme tous ces propos tenus lors du CHS CT D du 14 12 2021 à savoir « que des situations sont insupportables pour les collègues, de plus en plus nombreuses du fait de la poursuite de l'inclusion systématique « quoi qu'il en coûte » qui culpabilise les collègues. Ils font face à l'Impossible ! FO continuera à porter tous les dossiers confiés afin qu'une solution soit apportée à chaque situation.

- Concernant le document Bilan des démissions – CHSCTD du 2 avril 2021 dans le 1<sup>er</sup> degré : Le document est sur trop peu d'années. Ceci dit l'augmentation de démissions de PE titulaires (de 19 en 2019 à 27 en 2020), pour FO il y a un lien évident avec la dégradation des conditions de travail, de mutations et de blocage des salaires !

- Concernant le rapport annuel CHS CT D, bilan relatif aux Accidents du travail dans l'Ain. FO s'étonne qu'il n'y ait jamais eu d'enquête en application de l'article 53 du décret de 1982 notamment sur les accidents les plus graves ou répétés.

Dans de telles conditions, comment mettre en œuvre une politique de prévention des risques primaires ?